

quadruplé leurs impôts. C'est à ce moment-là que l'industrie minière canadienne est tombée dans le marasme où elle est actuellement.

L'avidité des provinces s'est conjuguée au budget fédéral présenté par M. Turner, en 1974. Le gouvernement refusait de rendre déductibles, d'après la loi fédérale, les taxes et les redevances provinciales, qui sont maintenant bien plus élevées qu'elles ne l'étaient. Ainsi, l'industrie minière a été soumise à une double imposition et la cotisation fiscale a atteint 60, 70, 80 et même 100 p. 100. C'est la raison pour laquelle un grand nombre de mines où le minerai n'était pas encore épuisé ont dû fermer depuis quelques années. Par des questions et des discours à la Chambre, j'ai essayé d'amener les provinces et le gouvernement fédéral à s'entendre pour régler ce problème. Je sais que le ministre est au courant et je sais qu'il essaie de faire l'unanimité parmi les provinces, mais il reste que les mines sont soumises à une double imposition depuis plus de quatre ans.

● (2032)

Maintenant que propose-t-on? Pour contrer les taux d'intérêts élevés, la solution serait d'adopter une sorte de remboursement accéléré, et le procédé est très simple et bien connu. En vertu d'un accord contractuel, on convient simplement de ne pas verser de dividendes aux actionnaires ni de redevances aux gouvernements provinciaux ni de taxes aux gouvernements provinciaux ou fédéral, aussi longtemps que les revenus de tel projet—en l'occurrence, l'exploitation des sables bitumineux—servent à rembourser la dette.

Selon des calculs que j'avais faits il y a trois ou quatre ans, le coût de l'usine de transformation des sables bitumineux s'élevait à 2 milliards de dollars. A l'heure actuelle, il atteint 2 milliards et demi. Mais en nous basant sur le premier chiffre, combien de temps faudra-t-il pour rembourser une dette de 2 milliards? Pour une entreprise de ce genre, vu l'importance des sociétés engagées dans ce type d'exploitation et comme les gouvernements intéressés y ont accordé leur appui, on peut dire que le taux d'intérêt serait de 10 p. 100. On peut également supposer que les frais de production d'un baril de pétrole ne seraient pas très différents de ce qu'ils étaient il y a trois ans. A cette époque, il en coûtait \$1.50 pour produire un baril de pétrole. A supposer que le coût soit maintenant de \$2 et qu'un baril rapporte \$12—et c'est une estimation bien prudente—le bénéfice net, une fois déduits les frais d'exploitation, est de \$10. Tel est le bénéfice d'exploitation net. Selon le système de financement actuel, à cause de la longue période de remboursement, le prix de revient est de \$11 et \$12 le baril.

Cependant, si on utilisait un coefficient de un à trois, soit 500 millions de dollars en actions et un milliard et demi de dollars en obligations, il serait possible en payant tout le plus rapidement possible de se débarrasser de cette dette en quatre ans et quatre mois. L'échéancier que j'ai ici représente la situation assez fidèlement, si l'on suppose que tout ce montant est affecté à la construction pendant les trois premières années. Cela donne une certaine dette accumulée à la fin de trois ans. Au cours de la première année de la deuxième étape de l'exploitation, il y a un gros versement d'intérêt à faire, et si on prend le profit net à \$10 le baril, ce qui est très près de la valeur actuelle, et qu'on le multiplie par un certain nombre de barils par jour pendant le nombre de jours d'une année, le revenu net de cette usine qui devrait produire 125,000 barils

### Énergie

par jour serait de 456 millions de dollars. Si on affecte tout ce revenu net de 456 millions de dollars à la dette accumulée, on pourrait la payer complètement en quatre ans et quatre mois.

Cela veut dire qu'à la fin de cette période, au lieu de coûter \$11 ou \$12 le baril, les frais d'exploitation s'élevaient à disons \$2 le baril. Les frais de remplacement nécessaires pour construire de nouvelles usines s'élevaient à environ 50c. le dollar ce qui laisse \$8 le baril à distribuer entre ceux qui se seraient passés d'impôts et de dividendes.

Quand on a discuté de cette question au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, j'ai demandé au ministre de l'époque, M. MacDonald, ce qu'il pensait d'un système comme celui-là—une division équitable fondée sur la propriété constitutionnelle de ces ressources qui appartiennent aux provinces, la part traditionnelle des profits qui iraient au gouvernement fédéral et le montant que l'on devrait verser comme compensation du risque à ceux qui ont engagé des capitaux. Je ne tiens pas M. MacDonald engagé par cette déclaration, mais c'est son évaluation d'un partage juste et équitable que j'utilise pour citer les prochains chiffres. Il estimait qu'il était juste de donner 50c. des profits nets aux propriétaires des ressources, 20 p. 100 du profit net au gouvernement fédéral et 30 p. 100 à ceux qui avaient pris un risque en engageant des capitaux. Le groupe qui a pris des risques comprendrait les investisseurs privés, les institutions de placement et les gouvernements qui auraient voulu investir.

Si l'on conserve la même proportion pendant les 22 à 25 ans qui restent à exploiter le gisement une fois que toutes les dettes ont été remboursées, dans les huit premières années, soit trois ans pour la construction et quatre ans et un tiers de mise en exploitation, on constate que chacun des associés retirerait un bénéfice rondelet. A raison de 50 p. 100 de participation, les provinces retireraient 228 millions de dollars pour chaque usine. La part du gouvernement fédéral serait de 91 millions de dollars par an, et celle de l'actionnaire de 137 millions de dollars par an. Je le répète, les actionnaires pourraient être le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les particuliers ou les institutions de placements.

A partir de ces données, si l'on calcule les taux d'intérêt basé sur le capital investi au début et que l'on calcule l'intérêt composé, on obtient un dividende de l'ordre de 13 p. 100. En se basant sur le montant initial investi, on en arriverait au montant normal nécessaire dans une entreprise à risques, soit environ 25 p. 100. Si le gouvernement fédéral participait également à l'achat d'actions, il obtiendrait 27 p. 100 sur les actions investies, plus sa part de 20 p. 100 sur le total. Calculez à partir de ces données le rendement que cela représente en 30 ans pour chaque usine, et vous verrez que tout le monde serait gagnant.

A partir de cette hypothèse, le gouvernement fédéral recevrait environ 90 millions de dollars par an. Le gouvernement provincial serait le gros gagnant, avec 228 millions par an, mais n'est-ce pas la province qui détient les ressources, et qui les vend? Et bien entendu les actionnaires obtiendraient un rendement sur leurs actions au moins égal à celui que ce genre d'investissement leur rapporterait, dans d'autres secteurs.

Cette proposition est comparable à la solution qu'a adoptée le gouvernement britannique pour financer l'entreprise à haut risque de prospection dans la mer du Nord. A l'examen, vous verrez que ces exemples sont tout à fait proches. Dans le cas de